

Question 19 :

Considérant la réponse formulée à la question 5, si le partenaire investisseur aux fins de la capitalisation est un fonds d'intervention économique régional, le niveau de priorité demeure-t-il un niveau de priorité 2 si, en l'absence d'une lettre d'intention, le contrôle est entièrement détenu par la communauté locale?

Réponse 19 :

Si le fonds d'intervention est détenu à 100% par les communautés locales, un niveau de priorité 2 est attribué à ce projet.